



FORMATION

Renouvellement du CSE: Anticiper
les nouveaux pièges

DATE et HORAIRE : MARDI 12 AVRIL 2022 de 14 h 00 à 17 h 30

DUREE: 3 heures 30

PARTICIPATION: INTER-ENTREPRISES, En présentiel ou en distanciel (visioconférence en direct)

TARIF: 350 euros HT (pour 3,5 heures)

LIEU (Présentiel): dans les locaux du Cabinet TEN France, 23 Rue Victor Grignard – Pôle République 2, 86061 POITIERS CEDEX 9, Salle de réunion 5

PREREQUIS : Aucun prérequis

PUBLIC CONCERNE: Personnel disposant d'une connaissance de base du droit du travail / d'une expérience pratique des ressources humaines : dirigeants, directeurs, DRH, RAF, RRH, assistant(e)/chargé(e) RH, gestionnaires des payes

ACCESSIBILITE: Nos séances sont accessibles à différents types de handicap. Contacter le référent handicap (cf point 8 ci-après) avant la conclusion de la convention pour vérifier la compatibilité et les possibilités d'adaptation.

MODALITÉ INSCRIPTION: bulletin d'inscription joint, à adresser au service formation par mail (<mailto:formation@tenfrance.com>) ou par courrier (CS 61074 – 86061 POITIERS CEDEX 9)

DÉLAI INSCRIPTION: 6 avril 2022 au plus tard

ÉQUIPEMENT REQUIS : Pour le suivi par visioconférence, obligation de disposer d'un outil informatique (ordinateur/tablette/téléphone portable) équipé d'une caméra et d'un micro

1. OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Les objectifs de cette formation sont que le stagiaire soit capable de :

- préparer les opérations électorales,
- préparer le calendrier des opérations électorales,
- gérer le déroulement des élections professionnelles.

2. CONTENU DE LA FORMATION

Le plan d'intervention figure à la fin du présent document.

3. MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

a) ORGANISATION et MOYENS

Chaque stagiaire sera destinataire d'un support de formation ainsi que d'un questionnaire d'évaluation à chaud. Le retour auprès de l'intervenant de la fiche d'évaluation à chaud est impératif. Pour les stagiaires en distanciel, ces documents seront adressés au plus tard la veille de la séance, par mail, avec le lien de connexion.

b) DÉROULEMENT PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Cette formation consistera en une présentation détaillée, illustrée d'exemples pratiques, des différentes démarches préalables et étapes nécessaires à l'organisation et la réalisation des élections professionnelles sur la base d'un support écrit préparé par l'intervenant.

Le formateur répondra à toutes les questions posées. Un dialogue et des échanges ponctueront cette demi-journée de formation.

c) OUTILS UTILISÉS

Au terme de la formation, un contrôle des connaissances acquises par les stagiaires (évaluation des apprentissages) sera opéré.

4. ANIMATION

La formation est dispensée par Lydie GUITTON, avocate en Droit du travail au département social du Cabinet TEN FRANCE (activité conseil).

5. MODALITÉ DE SUIVI DES PRÉSENCES

Stagiaires en présentiel : Les stagiaires présents ainsi que l'intervenante devront émarger la feuille de présence.

Stagiaires en distanciel : la présence du stagiaire est contrôlée par l'intervenante au long de la séance sur la base de l'inscription, et l'identification de celui-ci est confirmée par une vérification de sa présence (caméra).

6. MODALITÉS D'ÉVALUATION

a) QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION A CHAUD

Ce questionnaire portera sur 3 points :

- Contrôle des connaissances (Compréhension et acquisition des connaissances du stagiaire) par le biais de questions / réponses
- Atteinte des objectifs par le stagiaire
- Déroulement de la formation

b) QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION A FROID

Un questionnaire sera envoyé aux stagiaires 3 mois après la formation.

7. CLÔTURE DE LA FORMATION :

- 1) A l'issue de la formation, chaque stagiaire présent devra impérativement remettre (suivi en présentiel) à l'intervenant ou adresser (suivi en distanciel) le questionnaire d'évaluation à chaud complété.
- 2) Dans les jours suivant la formation, envoi par le Cabinet TEN FRANCE d'un dossier comprenant :
 - le certificat de réalisation pour chaque stagiaire ;
 - la feuille d'émargement signée par le stagiaire et l'intervenante.
- 3) Sera adressé, conformément aux modalités d'évaluation, un questionnaire d'évaluation « à froid » sur l'acquisition des connaissances du stagiaire et leurs applications dans l'entreprise, que le stagiaire devra impérativement retourner au service formation TEN FRANCE par voie postale (23 rue Victor Grignard – CS 61074 – 86061 POITIERS CEDEX) ou par mail à formation@tenfrance.com.

8. CONTACTS

- Tél : 05 49 55 99 17
- Mail : formation@tenfrance.com

- **Référent pédagogique** : Alexandra SERVOUZE-MERCIER, avocate associée - Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale

- **Référent handicaps** : Benoît TRIPON, avocat associé - Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale

- **Référent administratif** : Fabienne JAMMES, assistante

- **Intervenant** :
 - Lydie GUITTON
 - Tél : 05 49 55 97 18
 - lguitton@tenfrance.com

9. PIECES JOINTES

- **Plan d'intervention**
- **Bulletin d'inscription à nous retourner complété avant le 6 avril 2022**

Programme

I - La préparation du cadre des élections : la négociation préalable obligatoire sur le nombre et le périmètre des établissements composant l'entreprise :

- La négociation en présence d'un délégué syndical
- La négociation avec le CSE en place
- La possible décision unilatérale de l'employeur en cas d'échec des négociations ou de carence

II- La préparation du processus électoral :

- Les premières démarches : l'appel aux organisations syndicales et l'information du personnel
- La négociation du protocole d'accord préélectoral
- La composition des listes électorales et des listes de candidats
- La propagande électorale

III- Le déroulement des opérations de vote :

- L'organisation matérielle des élections
- Le déroulement du scrutin - Focus sur la neutralité de l'employeur et l'intervention des délégués de liste
- Les résultats du vote - Focus sur les pièges afin de sécuriser le contentieux électoral

TEN
FRANCE